

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS)

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

### Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 22

○ Pour : 22

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

### Date de convocation :

Le 2 juillet 2024

### Date d'affichage :

Le 2 juillet 2024

### DELIBERATION N° :

DC/2024-07-08/09

### OBJET DE LA SEANCE :

Via Fluvia – véloroute entre  
Loire & Rhône

Auberge d'Oumey (Raucoules)

-

Achat licence IV

**Présents :** MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusés :** Néant

**Absents :** Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

**Pouvoirs :** M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. GRANGE J-P  
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine  
Mme MEYNET Isabelle a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

\*\*\*\*\*

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia.

Il évoque que dans le cadre de la mise en location à intervenir de l'auberge d'Oumey, il serait intéressant de bénéficier d'une licence IV à louer au futur preneur du bail commercial.

M. SANTY précise alors que la Communauté de Communes aurait la possibilité de procéder au rachat de la licence IV du CAFE SIMON à Montregard (auprès de M. CREMIEU-ALCAN) qui vient de fermer, pour un montant de 5 000 € (vente à régulariser auprès de Me SIMONET – notaire à Dunières).

Il évoque que cette licence pourrait être ensuite louée au preneur du bail commercial de l'auberge.

M. SANTY propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'acquisition de la licence IV susmentionnée aux conditions précitées, et d'autoriser le Président à engager les démarches administratives nécessaires.

AR Prefecture

043-244300307-20240708-DC2024070809-DE  
Reçu le 12/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de procéder au rachat de la licence IV du CAFE SIMON à Montregard (auprès de M. CREMIEU-ALCAN) qui vient de fermer, pour un montant de 5 000 €, afin de la louer au futur preneur du bail commercial de l'auberge d'Oumey à Raucoules,
- décide que cette vente sera régularisée auprès de Me SIMONET – notaire à Dunières,
- dit que les frais afférents à cette rachat seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président d'engager toutes les démarches administratives nécessaires dans ce cadre et à signer tout document utile.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Jean-Michel POINAS  
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20240708-DC2024070809-DE  
Reçu le 12/07/2024

*Affichage et publication effectués le*